

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-2  24SGADL0185</b>

**SEANCE DU  
21 NOVEMBRE 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>48</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>15 novembre 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>22 novembre 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Contrat de régie Eau potable - Autorisation de signature d'un avenant n°5</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 16</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 7</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. Alain BALLOT  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Roger BURTIN  
M. Frédéric MARASCIA  
M. Jean PISSELOUP  
Mme Gilda SARANDAO  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Aurélie SIVIGNON



Vu les articles L 3135-1, R 3135-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux modifications des contrats de concession,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 26 septembre 2017, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a approuvé le choix de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire pour la gestion de son service public d'eau potable sous forme de régie intéressée.

Le contrat de régie intéressée s'exécute depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'exploitation de huit ans. La société locale « CREUSOT MONTCEAU EAU (CME) » a été créée par le délégataire pour exécuter ledit contrat.

Quatre avenants sont déjà venus modifier le contrat initial :

- L'avenant n°1 en vigueur au 28 juin 2019,
- L'avenant n°2 en vigueur à compter du 2 juillet 2021,
- L'avenant n°3 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- L'avenant n°4 en vigueur au 27 juin 2024.

Les agences de l'eau sont actuellement en cours de réforme de leur fiscalité. Ainsi :

- Les redevances « prélèvement » et « pollution non domestique » sont modifiées mais restent en vigueur,
- Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux » sont supprimées et remplacées par :
  - La redevance sur la consommation d'eau potable,
  - La redevance pour performance des réseaux d'eau potable,
  - La redevance pour performance des systèmes d'assainissement.

Dans ce cadre, il est nécessaire de modifier le contrat de régie intéressée Eau afin de permettre au régisseur de pouvoir facturer l'ensemble des parts Agence de l'Eau aux usagers, puis de reverser les sommes correspondantes à la Communauté Urbaine.

Les modalités techniques correspondantes ont été définies dans un projet d'avenant n°5 annexé qui a reçu l'accord des parties et qu'il vous est proposé d'approuver.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

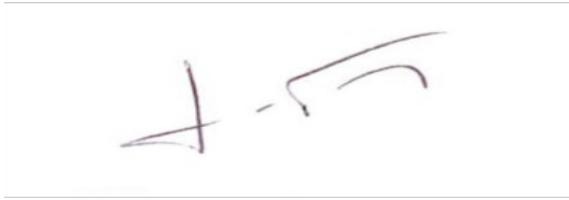
- d'approuver l'avenant n°5 au contrat de régie intéressée eau potable, et l'ensemble de ses annexes,

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant.

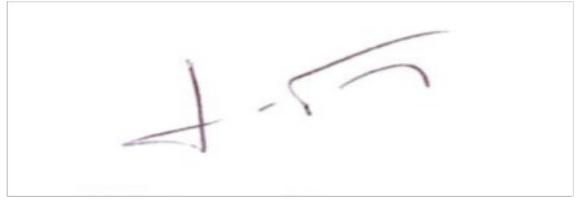
Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J-M Frizot', enclosed within a thin black rectangular border.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J-M Frizot', enclosed within a thin black rectangular border.